



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.1/63  
22 janvier 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité de la circulation  
(Trente-deuxième session, 13-16 avril 1999)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION \***

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 13 avril 1999, à 10 h 30

1. Adoption de l'ordre du jour TRANS/WP.1/63
2. Application des Conventions de 1968 sur la circulation routière et sur la signalisation routière ainsi que des Accords européens de 1971 les complétant, et amendements concernant ces instruments

---

\*/ De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de compléter la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+4122 917 00 39), soit par courrier électronique (caroline.jeunet@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la villa Les Feuillantines, 13, avenue de la paix, Genève (voir plan ci-joint), afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 73242).

- |    |                                                                                                                             |                                                                                                                                                       |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| a) | Questionnaire sur l'application des Conventions de Vienne et des Accords européens de 1971 les complétant                   | TRANS/WP.1/1998/12<br>TRANS/WP.1/1999/2                                                                                                               |
| b) | Documents transmis par la Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT)                                         | TRANS/WP.1/1999/4 et Add.1 et 2                                                                                                                       |
| c) | Permis de conduire international                                                                                            | TRANS/WP.1/1998/9<br>TRANS/WP.1/1999/6                                                                                                                |
| d) | Signalisation des carrefours giratoires                                                                                     | TRANS/SC.1/WP.1/1998/6<br>TRANS/WP.1/1999/9                                                                                                           |
| e) | Définition des cyclomoteurs et des motocycles                                                                               | TRANS/WP.1/1998/6                                                                                                                                     |
| 3. | Révision de l'Accord de 1975 sur les prescriptions minimales pour la délivrance et la validité des permis de conduire (APC) | ECE/TRANS/13<br>TRANS/SC.1/WP.1/R.107<br>TRANS/SC.1/WP.1/R.120<br>TRANS/SC.1/WP.1/R.121<br>TRANS/SC.1/WP.1/R.124<br>TRANS/WP.1/1999/1                 |
| 4. | Révision des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2)            | TRANS/SC.1/294/Rev.5<br>TRANS/SC.1/295/Rev.3<br>TRANS/WP.1/1998/1<br>TRANS/WP.1/1998/2<br>TRANS/WP.1/1998/4<br>TRANS/WP.1/1999/7<br>TRANS/WP.1/1999/8 |
| 5. | Suivi de la Conférence régionale de 1997 sur les transports et l'environnement                                              | ECE/RCTE/CONF./3/FINAL                                                                                                                                |
| 6. | Préparation de la troisième Semaine de la sécurité routière dans la région de la CEE                                        | TRANS/WP.1/1998/10                                                                                                                                    |
| 7. | Collecte et diffusion de renseignements                                                                                     |                                                                                                                                                       |
| a) | Prescriptions nationales en matière de sécurité routière                                                                    | TRANS/SC.1/WP.1/1997/1 et Add.1<br>TRANS/SC.1/WP.1/1997/2 et Add.1 et 2<br>TRANS/SC.1/1997/5 et Add.1 à 5                                             |
| b) | Échange de données d'expérience dans le domaine de la sécurité routière                                                     |                                                                                                                                                       |
| 8. | Application de l'informatique à la sécurité routière                                                                        |                                                                                                                                                       |

9. Examen des manières possibles d'envisager les travaux relatifs à une stratégie à long terme de l'ONU concernant la sécurité routière TRANS/SC.1/WP.1/1998/3/Rev.1  
TRANS/WP.1/1999/5
10. Collaboration avec d'autres organes de la CEE et organisations internationales
11. Travaux futurs
- a) Examen des questions traitées par le groupe de la CEMT sur la circulation et la signalisation routières, renvoyées à la CEE pour suite à donner TRANS/SC.1/WP.1/1997/13
- b) Assistance aux victimes de la route TRANS/WP.1/1999/3  
Document informel No 1
- c) Copyright des signalisations
12. Assistance aux pays en transition
13. Questions diverses
- Signalisation des travaux de voirie TRANS/SC.1/WP.1/46  
TRANS/SC.1/WP.1/48
14. Adoption du rapport

---

**NOTES EXPLICATIVES \*\***

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

---

**\*\*/** Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se munir pour la réunion de leur exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour. Les documents ne seront pas disponibles en salle.

**2. APPLICATION DES CONVENTIONS DE 1968 SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE AINSI QUE DES ACCORDS EUROPÉENS DE 1971 LES COMPLÉTANT, ET AMENDEMENTS CONCERNANT CES INSTRUMENTS**

a) Questionnaire sur l'application des Conventions de Vienne et des Accords européens de 1971 les complétant

À sa trente et unième session, le Groupe de travail avait approuvé les objectifs et les mesures indiqués par le groupe restreint dans le document TRANS/WP.1/1998/12 et l'avait prié d'établir un questionnaire susceptible d'aider les États membres à cerner les questions et problèmes particuliers rencontrés dans l'application des instruments en question (TRANS/WP.1/62, par. 3 à 6).

La proposition du groupe restreint relative à la teneur éventuelle du questionnaire a été publiée sous la cote TRANS/WP.1/1999/2. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner cette proposition, modifier comme il le juge utile le questionnaire proposé et décider de le diffuser selon le calendrier présenté par le groupe restreint dans le document TRANS/WP.1/1998/12 et approuvé par le WP.1.

b) Documents transmis par la Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT)

Le texte des projets d'amendements à la Convention sur la circulation routière et à la Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2) relatifs aux cyclomoteurs et aux motocycles, tels qu'initialement proposés par la CEMT et adoptés ensuite par le Groupe de travail à titre provisoire lors de ses trentième et trente et unième sessions, a été publié par le secrétariat sous la cote TRANS/WP.1/1999/4. La proposition de l'Italie relative à une révision de l'expression "piste cyclable" est distribuée sous la cote TRANS/WP.1/1999/4/Add.1 et les commentaires du Gouvernement norvégien sur la question ont été publiés sous la cote TRANS/WP.1/1999/4/Add.2. Le Groupe de travail souhaitera peut-être poursuivre l'examen des projets d'amendements susmentionnés, sur la base des documents disponibles.

c) Permis de conduire international

À sa trente et unième session, le Groupe de travail avait, à partir du document de travail (TRANS/WP.1/1998/9) établi par le groupe restreint, procédé à un échange de vues approfondi sur les problèmes liés à la délivrance des permis de conduire nationaux (PCN) et des permis de conduire internationaux (PCI). Le groupe restreint avait été prié de poursuivre ses travaux sur la question à partir des orientations proposées aux paragraphes 5.2 à 5.4 du document TRANS/WP.1/1998/9 et de faire rapport sur les premiers résultats (concernant en particulier le paragraphe 5.2 du document TRANS/WP.1/1998/9) dès la trente-deuxième session. Le secrétariat avait été prié d'établir la liste des associations habilitées à délivrer des PCI, ce que le groupe restreint avait proposé au paragraphe 5.1 du document susmentionné (TRANS/WP.1/62, par. 19 à 21).

La liste provisoire des associations habilitées à délivrer des PCI dans les États parties contractants aux Conventions de 1949 et 1968 relatives à la circulation routière est diffusée par le secrétariat sous la cote TRANS/WP.1/1999/6. Les propositions du groupe restreint seront publiées dès qu'elles seront communiquées. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les documents préparés par le secrétariat et le groupe restreint sur la question et décider de la suite à donner.

d) Signalisation des carrefours giratoires

À sa trente et unième session, le Groupe de travail avait examiné un document établi par le représentant de l'Allemagne et contenant des propositions relatives au remplacement de la signalisation des carrefours giratoires (TRANS/SC.1/WP.1/1998/6) et décidé de ne pas modifier à ce stade la Convention sur la signalisation routière. Il avait en outre décidé d'examiner ultérieurement la possibilité de modifier l'article 18 de la Convention sur la circulation routière concernant les intersections. Le représentant de l'Allemagne avait offert de présenter d'autres solutions faisant appel à la signalisation existante et d'indiquer leurs incidences juridiques concernant la modification de l'article 18 de la Convention sur la circulation routière (TRANS/WP.1/62, par. 22 à 24).

La nouvelle proposition de l'Allemagne a été publiée sous la cote TRANS/WP.1/1999/9.

e) Définition des cyclomoteurs et des motocycles

À sa trente et unième session, le Groupe de travail avait pris note du document de travail établi par l'IMMA sur la question de la définition des cyclomoteurs et des motocycles (TRANS/WP.1/1998/6) et décidé d'examiner la question de manière plus approfondie à sa trente-deuxième session, au titre du point de l'ordre du jour relatif aux amendements aux Conventions de Vienne de 1968 et à l'application de ces dernières (TRANS/WP.1/62, par. 53).

**3. RÉVISION DE L'ACCORD DE 1975 SUR LES PRESCRIPTIONS MINIMALES POUR LA DÉLIVRANCE ET LA VALIDITÉ DES PERMIS DE CONDUIRE (APC)**

À sa trente et unième session, le Groupe de travail avait pris note du document de travail préparé par le groupe restreint d'experts (Hongrie, Luxembourg, République tchèque, Ukraine et Commission européenne) sur la question à la demande du Groupe de travail et conformément au mandat qui lui avait été donné à la trentième session (TRANS/SC.1/WP.60, par. 19), et décidé de reprendre l'étude de la question à sa prochaine session, une fois le document publié dans toutes les langues de travail de la CEE (TRANS/WP.1/62, par. 25 à 28).

Les conclusions du groupe restreint ont été publiées sous la cote TRANS/WP.1/1999/1. Le Groupe de travail souhaitera peut-être poursuivre le débat relatif à une révision éventuelle de l'APC, compte tenu des recommandations du groupe restreint et des documents communiqués auparavant par les gouvernements sur la question (TRANS/SC.1/WP.1/R.107, TRANS/SC.1/WP.1/R.120 et TRANS/SC.1/WP.1/R.121).

#### **4. RÉVISION DES RÉOLUTIONS D'ENSEMBLE SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE (R.E.1) ET SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE (R.E.2)**

À sa trente et unième session, le Groupe de travail avait prévu de poursuivre ses travaux relatifs à la révision de la R.E.1 et de la R.E.2 sur la base :

- i) d'un projet de rectificatif à la R.E.1 qu'établirait le secrétariat compte dûment tenu des observations des propositions présentées par les gouvernements au sujet des petites fautes d'impression et des omissions constatées dans le texte du document TRANS/SC.1/294/Rev.5 ainsi que de tous commentaires et observations des délégations concernant les changements d'ordre formel proposés dans le document TRANS/WP.1/1998/1;
- ii) de la proposition des délégations israélienne et danoise résumant les dispositions des directives concernant les ralentisseurs (TRANS/SC.1/WP.1/1998/4) sous forme de principes généraux à incorporer dans la R.E.1;
- iii) de la proposition du groupe restreint (Hongrie, Pays-Bas, Prévention routière internationale (PRI) et Fédération internationale des piétons (FIP)) relative à une nouvelle section 6 de la R.E.1 sur les piétons; et
- iv) des propositions des gouvernements relatives à l'amendement éventuel de la R.E.2 (TRANS/SC.1/295/Rev.3).

La proposition des délégations d'Israël et du Danemark sur les ralentisseurs a été publiée sous la cote TRANS/WP.1/1999/7. Les propositions du Gouvernement norvégien sur l'amendement éventuel de la R.E.1 et de la R.E.2 sont diffusées sous la cote TRANS/WP.1/1999/8 et le reste des documents prévus sera publié dès que les propositions pertinentes des gouvernements seront parvenues au secrétariat.

#### **5. SUIVI DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE 1997 SUR LES TRANSPORTS ET L'ENVIRONNEMENT**

Il convient de rappeler que le Comité des transports intérieurs avait, à sa soixantième session, prié ses organes subsidiaires d'inscrire à leur ordre du jour la question du suivi de la Conférence régionale et d'étudier comment ils pourraient contribuer aux activités envisagées au niveau international dans le Programme commun d'action adopté par la Conférence (ECE/TRANS/125, par. 22).

À sa trente et unième session, le Groupe de travail avait pris note des propositions présentées par le secrétariat au titre du point 5 du document TRANS/WP.1/61 au sujet d'un suivi éventuel mais avait toutefois estimé que certaines au moins des activités mentionnées allaient au-delà de son domaine de compétence. Les gouvernements avaient été priés d'étudier soigneusement le Programme commun d'action (ECE/RTCE/CONF./3/FINAL) et de faire connaître au secrétariat leurs vues relatives aux activités particulières du Programme auxquelles le WP.1 pourrait contribuer et aux modalités de cette contribution (TRANS/WP.1/62, par. 35 à 37).

Les vues du Gouvernement relatives à une contribution éventuelle du WP.1 à la mise en oeuvre du Programme commun d'action seront diffusées dès qu'elles auront été portées à la connaissance du secrétariat.

**6. PRÉPARATION DE LA TROISIÈME SEMAINE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA RÉGION DE LA CEE**

Le secrétariat présentera verbalement les progrès faits dans la mise en oeuvre du Programme de la troisième Semaine de la sécurité routière (TRANS/WP.1/1998/10). Le Groupe de travail souhaitera peut-être procéder à un échange de vues sur les mesures prises ou envisagées au niveau national en vue de cette manifestation, donner au secrétariat d'autres avis quant à la préparation de la campagne et, en particulier, décider des modifications qu'il conviendrait éventuellement d'apporter au site Internet consacré à la troisième Semaine de la sécurité routière, établi par le secrétariat à titre provisoire à l'adresse suivante "<http://www.unece.org/trans/main/wpl3road.htm>".

**7. COLLECTE ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS**

a) Prescriptions nationales en matière de sécurité routière

Les derniers renseignements relatifs aux prescriptions nationales en matière de sécurité routière ont été publiés dans les documents TRANS/SC.1/1997/5 et Add.1 à 5, ceux relatifs aux instruments juridiques nationaux dans les documents TRANS/SC.1/WP.1/1997/1 et Add.1 et ceux relatifs aux méthodes de formation et de suivi relatives aux permis de conduire des catégories A et B dans les documents TRANS/SC.1/WP.1/1997/2 et Add.1 et 2. Tout autre renseignement communiqué par les gouvernements sera diffusé dès qu'il parviendra au secrétariat.

b) Échange de données d'expérience dans le domaine de la sécurité routière

Les renseignements communiqués par le Gouvernement polonais au sujet du nouveau système de retrait de points sanctionnant les infractions aux règles de la circulation ont été publiés sous la cote TRANS/WP.1/1999/10.

**8. APPLICATION DE L'INFORMATIQUE À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Le Groupe de travail sera informé des progrès faits par la Commission des Communautés européennes dans l'élaboration de la Déclaration de principes européenne sur l'interface homme-machine pour les systèmes d'information et de communication installés à bord des véhicules et il souhaitera peut-être décider de la manière dont il convient de poursuivre les travaux dans ce domaine.

**9. EXAMEN DES MANIÈRES POSSIBLES D'ENVISAGER LES TRAVAUX RELATIFS À UNE STRATÉGIE À LONG TERME DE L'ONU CONCERNANT LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

A sa trentième session, le Groupe de travail avait approuvé le texte d'un document exposant sa position sur les manières possibles d'envisager les travaux relatifs à une stratégie à long terme de l'ONU concernant la sécurité routière (TRANS/SC.1/WP.1/1998/3/Rev.1). Le secrétariat avait été prié, au nom

du WP.1, de contacter les organisations gouvernementales et non gouvernementales mentionnées dans l'annexe au document susmentionné, en leur envoyant une lettre expliquant l'objet du projet de stratégie et les invitant à étudier les moyens de coopérer éventuellement avec le WP.1 sur les questions de sécurité routière, en général, et à réfléchir, en particulier, à la contribution qu'elles pourraient apporter à la troisième Semaine de la sécurité routière (TRANS/SC.1/WP.1/60, par. 33 et 34).

On trouvera dans le document TRANS/WP.1/1999/6 un résumé des réponses à cette lettre du secrétariat reçue à la date de parution du présent ordre du jour provisoire. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner ces réponses et décider des autres mesures à prendre en vue de tirer parti des synergies et d'établir une coopération plus étroite entre le WP.1 et les organisations internationales intéressées par l'amélioration de la situation de la sécurité routière.

À ce sujet, le Groupe de travail souhaitera peut-être que le secrétariat l'informe du partenariat mondial pour la sécurité routière (GRSP), nouvelle initiative de la Banque mondiale qui sera officiellement lancée le 1er février 1999 lors d'une réunion à haut niveau qui se tiendra à Washington, D.C. Cette initiative rassemble des parties intéressées du secteur privé, des organismes publics et des organisations non gouvernementales en vue de traiter des problèmes de sécurité routière dans les pays en développement.

#### **10. COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANES DE LA CEE ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

Le Groupe de travail sera informé oralement des travaux l'intéressant effectués par d'autres organes de la CEE.

Les représentants des organisations internationales sont invités à fournir des renseignements sur les activités de leur organisation susceptibles d'intéresser le Groupe de travail.

#### **11. TRAVAUX FUTURS**

- a) Examen des questions traitées par le groupe de la CEMT sur la circulation et la signalisation routières, renvoyées à la CEE pour suite à donner

À sa trentième session, le Groupe de travail avait examiné les conclusions du groupe restreint chargé d'examiner les documents transmis par la CEMT (TRANS/SC.1/WP.1/1997/13), et décidé d'aborder la question de la définition des cyclomoteurs et des motocycles et de traiter à l'avenir des questions touchant au comportement des conducteurs de véhicules à moteur aux passages pour piétons et à l'implantation des signaux routiers (TRANS/SC.1/WP.1/60, par. 36 et 37).

Comme il avait été décidé à la trente et unième session du WP.1 (TRANS/WP.1/62, par. 53), la question de la définition des cyclomoteurs et des motocycles dans les instruments de l'ONU a été transférée au point 2 e) du présent ordre du jour. Le Groupe de travail souhaitera peut-être décider



de la manière de procéder dans l'avenir à l'examen des questions concernant i) le comportement des conducteurs de véhicules à moteur aux passages pour piétons et ii) de l'implantation des signaux routiers.

b) Assistance aux victimes de la route

À la trente et unième session, le représentant de la Fédération européenne des victimes de la route (FEVR) avait présenté un document informel contenant une proposition de son organisation relative à l'assistance aux victimes de la route. Le Groupe de travail en avait pris note et avait prié la FEVR d'établir, pour la trente-deuxième session, une proposition formelle précisant les objectifs, les activités envisagées et un calendrier d'exécution des travaux par le WP.1 (TRANS/WP.1/62, par. 54). La proposition de la FEVR a été distribuée sous la cote TRANS/WP.1/1999/3 et la série de documents de la CEMT de 1983 sur la même question sera disponible à la trente-deuxième session du WP.1 en tant que document informel No 1 (anglais et français seulement).

Compte tenu de l'élément 02.2.3 e) de son programme de travail (TRANS/WP.1/62, annexe), le WP.1 souhaitera peut-être décider d'examiner cette question en tant que "thème d'actualité choisi se rapportant à la sécurité routière".

c) Copyright des signalisations

À la trente et unième session, le représentant du Danemark avait soulevé la question des problèmes de copyright relatifs aux signaux routiers mentionnés dans les instruments de l'ONU et s'était engagé à rédiger une note fournissant toutes les précisions voulues (TRANS/WP.1/62, par. 58). La communication de la délégation danoise sera diffusée dès qu'elle sera parvenue au secrétariat.

## **12. ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION**

Pendant sa trente et unième session, le Groupe de travail avait procédé à un échange de vues sur les manières possibles d'aider les pays en transition dans le domaine de la sécurité routière et il avait de nouveau demandé aux gouvernements de l'informer de toute activité pertinente entreprise ou envisagée dans leur pays, que ce soit bilatéralement ou dans le cadre d'une coopération multilatérale. Les renseignements communiqués par les gouvernements seront diffusés dès qu'ils seront parvenus au secrétariat.

## **13. QUESTIONS DIVERSES**

### Signalisation des travaux de voirie

Il convient de rappeler que le Groupe de travail avait, à sa vingt-troisième session, étudié la question de l'harmonisation éventuelle de la signalisation des travaux de voirie. Le Groupe de travail avait constaté qu'il était nécessaire de réviser la recommandation qu'il avait adoptée en 1986 (TRANS/SC.1/GE.20/55) au sujet de la signalisation et de la sécurité des travaux de voirie et estimé que cette révision devrait consister en une mise à jour des dispositions actuelles, qui seraient

complétées par d'autres dispositions relatives à l'implantation des signaux dans diverses conditions de trafic rencontrées à l'occasion des travaux de voirie, en particulier sur les autoroutes (TRANS/SC.1/WP.1/46, par 18). À sa vingt-quatrième session, le Groupe de travail avait toutefois décidé de reporter l'examen de la question jusqu'à ce que les résultats des travaux entrepris dans un domaine analogue dans le cadre de la Communauté européenne et du projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) soient disponibles (TRANS/SC.1/WP.1/48, par. 22).

Le Groupe de travail sera informé des résultats définitifs des travaux entrepris au sein de la CE sur la question (Recherche avancée sur les normes de sécurité applicables aux zones de travaux de voirie en Europe (ARROWS)) et de l'expérience acquise dans le cadre du projet TEM, et il souhaitera peut-être se prononcer sur le suivi à donner.

#### **14. ADOPTION DU RAPPORT**

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa trentième session, la partie A du rapport, concernant les décisions prises à la trente-deuxième session au titre des points de l'ordre du jour relatifs aux travaux d'ordre réglementaire, sera adoptée sur la base d'un projet établi par le secrétariat. La partie B du rapport, résumant les débats relatifs à d'autres points de l'ordre du jour, sera établie par le secrétariat après la session, en consultation avec le Président.

---



# OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

## FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Date : .....

Titre de la réunion

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

Participant : Nom

Prénom

Catégorie de participation

Chef de la délégation	<input type="checkbox"/>	Observateur (organisation)	<input type="checkbox"/>
Membre de la délégation	<input type="checkbox"/>	ONG	<input type="checkbox"/>
Observateur (pays)	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>
.....			
.....			
Participation du / au			
du	.....	au	.....

Dans quelle langue préférez-vous recevoir les documents

Anglais

Français

Russe

Occupation officielle :

No de passeport :

Valable jusqu'au :

No de téléphone officiel :

No de télécopieur (Fax) :

Adresse E-mail :

Adresse officielle permanente :

Adresse à Genève :

Accompagné par son conjoint

Oui

Non

Nom du conjoint

Prénom

A remplir lors de la délivrance de la carte d'identité

Signature du participant :

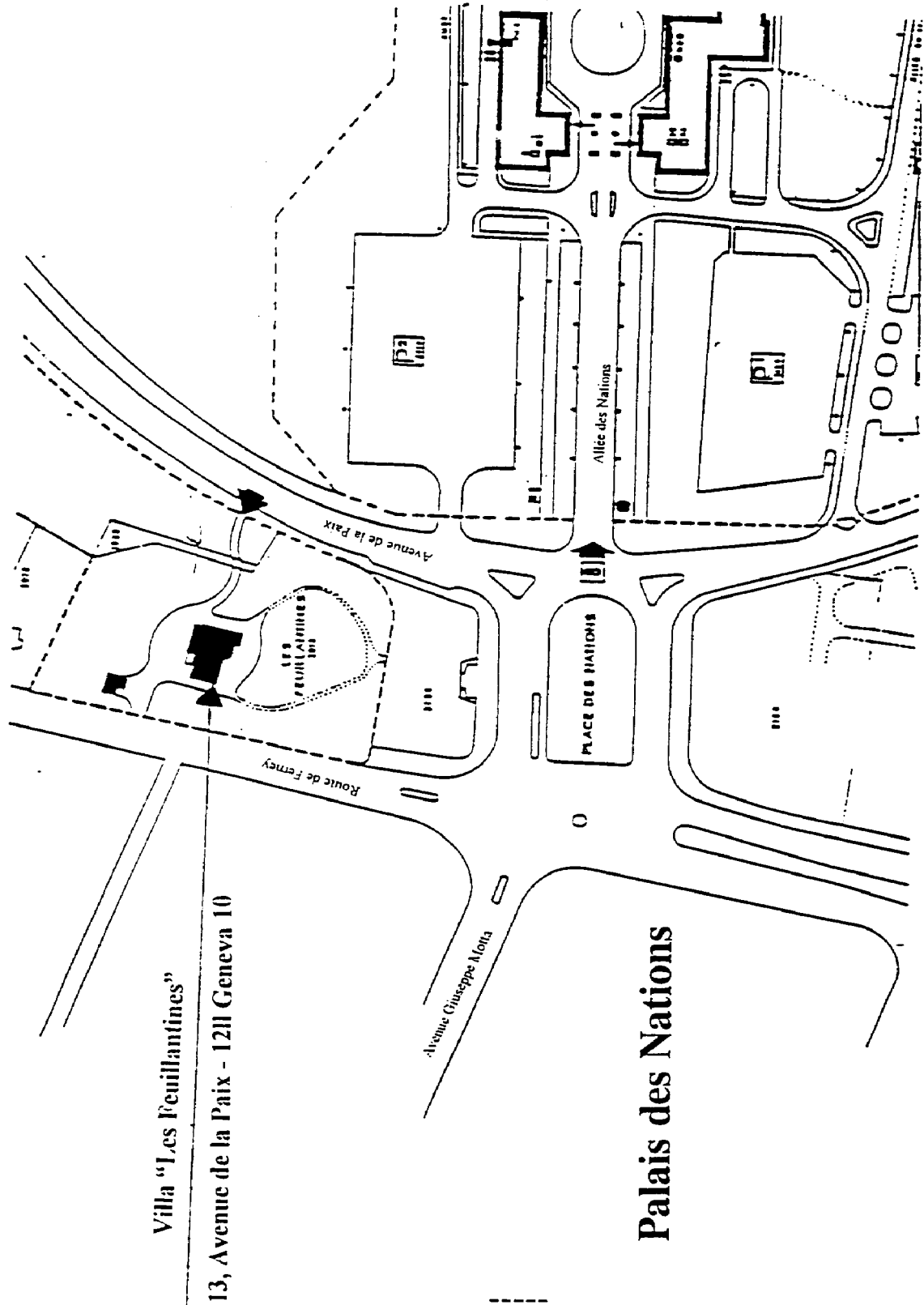
Signature du conjoint :

Date :

*Réservé au Service de sécurité*

*No de la carte délivrée :*

*Initiales du fonctionnaire :*



Villa "Les Feuillantines"

13, Avenue de la Paix - 1211 Geneva 10

Palais des Nations